

POSTULAT

Auteur Marie-Paul Bender (suppl.), AdG/LA, Maude Kessi Praz (suppl.), Les Verts, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, et Jasmine Ballay (suppl.), PLR
Objet Le canton doit inciter les communes à signer et à respecter la Charte sur l'égalité
Date 12.09.2019
Numéro 2.0296

Juin 2019... une vague violette envahit les rues de Sion. Les bases légales ne manquent pas, mais l'égalité salariale n'est toujours pas appliquée en Suisse. La route est encore longue afin que chaque travailleur, homme ou femme, jouisse du même traitement.

Le secteur public se doit d'être exemplaire en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre toute forme de discrimination. Pour cela, le conseiller fédéral Alain Berset a mis en place en 2016 une Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public.

En signant cette Charte, les autorités appuient la mise en œuvre de l'égalité salariale en tant qu'employeurs et en tant qu'organes attribuant des subventions.

Le Conseil d'Etat valaisan a signé cette charte et nous nous en réjouissons. A ce jour, dix communes valaisannes l'ont rejoint, mais nous pouvons faire mieux. Notre Canton pourrait servir d'exemple avec l'ensemble des communes signataires.

Conclusion

Afin d'accélérer le processus, il est demandé au Conseil d'Etat d'inciter les communes valaisannes à signer la charte de l'égalité salariale dans le secteur public et de la mettre en œuvre rapidement.